Cour
FRC
1354

AVIS

SUR LES DISETTES

DES GRAINS ET FARINES,

Dédié à MM. les Députés des Communes de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, par un Citoyen, Négociant.

AVIS

SUR LES DISETTES

DES GRAINS ET FARINES,

Dédié à Messieurs les Députés des Communes de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, par un Citoyen, Négociant.

MESSIEURS,

Un citoyen ose croire que vous verrez avec intérêt l'exposé qu'il se permet de vous présenter sur les disettes des grains & farines, afin que vous le preniez en considération, dans l'auguste assemblée où vous êtes l'organe de près du dixieme du peuple de la France.

Les moulins de Corbeil sont donnés par le gouvernement, avec une forte somme annuelle, au sieur Leleu & compagnie, afin

qu'ils approviſionnent la capitale, pendant l'année.

Voici comme s'exécute cette entrepriſe ; en tems de commerce ordinaire, ces meſſieurs n'ont, pour ainſi dire, ni blé, ni commerce à leur compte, ils regardent ce mince bénéfice trop au-deſſous d'eux ; il leur faut des années 75 & 88, pour les raſſaſier d'or, cependant il n'exiſte pas moins des grains & farines dans leurs magaſins ; mais ces grains & farines ſont à différens boulangers, marchands de farines de la capitale, leſquels leur paient une ſomme convenue, ce qui ajoute encore à celle du gouvernement. Lorſque MM. les commiſſaires vont faire leurs viſites, ils trouvent des grains & farines, dînent, verbaliſent & s'en retournent, contens de l'entrepreneur, qui n'a rien moins que des proviſions pour la capitale.

Lorſqu'il y a apparence de diſette, ou que l'on fait ſentir au gouvernement quelque fâcheux avenir, ledit entrepreneur eſt appelé, & d'après des avis authentiques, la compagnie fait mouvoir les reſſorts qu'elle a en main, pour accaparer non-ſeulement les blés des environs, mais celui des provinces les

plus éloignées ; & même ceux des ports, où elle porte les coups les plus ſenſibles.

Oui, meſſieurs, ſi cette entrepriſe eût été au compte de la nation, le gouvernement ne ſeroit point forcé à fournir l'argent de l'état, pour approviſionner, non-ſeulement la capitale, mais tout le pays à blé, principalement la Beauce, pour ſubſtanter ces malheureux habitans qui ont mangé cette année du pain fait avec des recoupes.

C'eſt par une connoiſſance étendue du mal que cette compagnie a fait cette année, que vous chercherez, meſſieurs, à en extirper juſqu'à l'ombre des racines, afin que ces plantes venimeuſes ne croiſſent plus en France.

Juſqu'au moment déſaſtreux de la grêle du 13 Juillet dernier, le blé n'avoit aucune demande, le laboureur même n'y trouvoit point ſes débourſés ; la liberté du commerce intérieur & extérieur étoit en activité, & les grains n'en avoient pas plus de valeur, parce qu'ils étoient dans les mains des marchands conſommateurs ; car rien de plus certain qu'il en exiſtoit beaucoup : s'il n'en eût exiſté que peu, il auroit dû hauſſer

de prix dès le mois de mars ; mais ouvrez les regiſtres des halles à blé, ouvrez les régiſtres des boulangers, & vous ne trouverez du renchériſſement qu'après ce fatal jour, lequel a ſi bien ſervi la cupidité de ces entrepreneurs, qui ont mis la France à deux doigts de ſa perte, ſous le meilleur des rois, & dans les plus beaux jours de la France.

Cette denrée de premier beſoin devoit hauſſer de prix, il eſt vrai, après cette funeſte journée ; mais ce renchériſſement ſe feroit-il opéré avec autant de préjudice, s'il n'eût point exiſté de compagnie, ou ſi elle eût exiſté au compte de la nation ? Non, meſſieurs, la nation auroit pourvu à l'intérêt général, & une compagnie ne penſe qu'à ſon intérêt particulier.

Le pain de quatre livres valoit, à Paris, 9 ſous. Les boulangers, en perte, ont été chez M. le lieutenant de police, pour obtenir permiſſion de mettre le pain à 9 ſ. 6 d. ce qui leur a été refuſé, & je me permets de dire que c'eſt une faute très-grave de la part de M. le lieutenant de police ; il empêchoit, par ce moyen, les boulangers, &,

par contre-coup, les meûniers, de ſe tenir en proviſion ordinaire, & donnoient beau jeu aux commis, facteurs & autres prépoſés de la compagnie Leleu, d'envahir tous les grains qui ſe trouvoient ſur les marchés & dans les greniers, pour leur compte : les conſommateurs n'en achetoient point; les marchés ſe trouvoient forts, & tout étoit toujours vendu ; à qui ?

Je dis donc que M. le lieutenant a commis une faute, dans le refus qu'il a fait aux boulangers, marchands fabricateurs de la denrée la plus précieuſe, aux riches comme aux malheureux ; quels pouvoient être ſes motifs ? car, ne point mettre la marchandiſe d'un débitant à ſon prix, c'eſt, je crois, en détruire l'acquiſition en nature premiere, & par conſéquent arrêter les approviſionnemens. Cette faute s'eſt aſſez faite ſentir dans le cours de l'hiver 88, où nous avons été au moment de manquer de farine.

A quoi ces moulins de Corbeil ont-ils ſervi, dans cette circonſtance ? à moudre avec inſuffiſance. Il ne falloit point de compagnie pour mettre des roues de moulin à couvert des rigueurs de la gelée, & peut-être au compte

compte du gouvernement; il falloit de la farine faite, & beaucoup, & c'eſt tout juſte ce que la compagnie n'avoit point; elle n'avoit que du blé, & encore fort éloigné.

Ah! citoyens de Paris, où euſſiez-vous été ſi les marchands de farine n'avoient point eu un bénéfice ſuffiſant pour leur donner l'émulation dont nous avions tous beſoin pour avoir du pain! Oui, ſans eux nous en aurions manqué, & aujourd'hui, par reconnoiſſance, ces mêmes marchands ne peuvent plus jouir de leur état, ils ſont réduits dans une inaction qui les expoſe à des pertes conſidérables, & leſquelles doivent réjaillir ſur nous en août & ſeptembre; ce que je dirai ci-après.

Les boulangers ignorans, (comme le dit trop incivilement le courrier de Leyde) les boulangers de la capitale ne prévoyoient point ce qu'il arriveroit du refus de leur lieutenant, pour les ſix deniers que l'on leur refuſoit; ils ignoroient que ſucceſſivement ils auroient 5 ſ. 6 d. par pain; ils ſe diſoient entr'eux que le gouvernement s'occupoit des moyens néceſſaires à ce que le pain ne rencherît point; ils ont reſté dans

la plus parfaite ſécurité, pendant que des eſprits plus déliés travailloient à ramaſſer tous les blés des marchés & greniers, & cela dans un moment où les papiers n'avoient, pour ainſi dire, ſur la place aucune valeur ; quelle reſſource pour M. Leleu homme de banque ?

Lorſque ce coup d'accaparement eut en partie tari les grains, la denrée hauſſa de prix, ce qui devoit indubitablement arriver ; de là le rechériſſement du pain, & les boulangers ſans proviſion, ainſi que les marchands de farine, qui ne trouvoient preſque plus de blé qu'au prix de l'or.

Le gouvernement s'eſt occupé ſérieuſement de cette importante partie, & le roi a rendu un arrêt du conſeil, en ſeptembre, qui défendoit l'exportation ; cet arrêt pouvoit être le coup le plus intéreſſant pour le ſieur Leleu ; il pouvoit, pour ainſi dire, raſſaſier la cupidité d'une compagnie, laquelle peut avoir des correſpondans hors du royaume comme dedans.

La prévoyance & la bonté du monarque étoit caractériſée dans cet arrêt, en ce que tous les marchés antérieurs euſſent lieu ; que

tous les navires en chargement feroient remplis & ſe rendroient aux lieux de leur deſtination ; c'eſt en reconnoiſſance des droits ſacrés du commerce, que le ſouverain parloit ainſi, afin que les engagemens fuſſent remplis dans l'équité requiſe, & maintenir la proprieté des négocians.

Vous devez voir, meſſieurs, ce que peut une compagnie qui a ſi bien profité du moment, dans nos marchés. Ne peut-elle pas envahir la majeure partie des grains des ports, par des marchés antidatés, par des menées de rapine, qui ne ſont, pour ainſi dire, connues que de ceux qui les font mouvoir ? Je mets en évidence ce qui eſt dans la claſſe des poſſibles, & j'en donne pour preuve, que c'eſt d'après que cet arrêt a vu le jour, que la plus grande diſette ſur les grains s'eſt fait ſentir ; ce qui auroit fait tout le contraire, s'il n'eût point exiſté de compagnie.

Oui, meſſieurs, ſi ce monopole n'eût point exiſté, le commerce des grains & farines ſe feroit fait naturellement, ſans préjudice à la ſubſiſtance des campagnes, & ſans épuiſer l'argent de l'état pour exciter l'encouragement de l'importation par des primes & au-

tres ſacrifices ſemblables que fait le gouvernement, dans cette fâcheuſe circonſtance.

Vous ſaurez, meſſieurs, que les boulangers de la capitale, en fortes proviſions, joints à ceux de la prévôté-vicomté, ne ſont jamais dans la poſſibilité d'approcher du dixieme de de l'acaparement que peut faire une compagnie, choſe facile à prouver, en établiſſant mille boulangers à cent ſacs chacun, ce qui eſt de rigueur, & qui donnera cent mille ſacs de farine, qui peuvent faire la ſomme de près de huit millions aujourd'hui, & qui dans ces tems d'accaparement, faiſoit celle de quatre millions cinq cents mille livres. Voyez, meſſieurs, combien de fois une compagnie argentine peut répéter cette ſomme, ayant une perſpective auſſi juſte & un calcul auſſi ſûr, en trompant inſidieuſement le gouvernement, le magiſtrat & le peuple, duquel il altere non-ſeulement la bourſe, mais la ſanté; ce qui devient crime de lèzenation.

Meſſieurs, ces hommes, dévorés de la ſoif de l'or, vont finir comme ils ont commencé; ils vont tromper le gouvernement juſqu'à la fin, en ſe faiſant paſſer pour des hommes

utiles à l'état, en demandant des indemnités pour les grains & farines qu'ils auront de reſte, lors de la prochaine récolte, & pourroient obtenir de fortes récompenſes, pour prix de leurs infamies! Ah! gouvernement, comme ils vous trompent! ouvrez donc enfin les yeux, & vous verrez que lorſqu'il n'y auroit que le laboureur qui ſeroit poſſeſſeur de ſon grain, que les boulangers, les meûniers, vrais conſommateurs de cette denrée, & les marchands pour l'approviſionnement des provinces & marchés, qui feroient ce commerce, jamais la diſette ne ſe feroit ſentir à cet extrême; que ces ſecouſſes trop violentes ne ſubſiſteroient pas, & ne nous mettroient point à la veille de manquer de pain.

Une majeure partie des capitaliſtes diront: cette compagnie eſt néceſſaire; elle nous approviſionne dans la diſette; mais ils ignorent les maux qu'il en réſulte. D'autres pourront dire, (car nous avons encore des égoïſtes) peu m'importe à moi que la compagnie fraude ou non, pourvu que je ne manque point de pain, avec de l'argent. Non, citoyens, vous n'en auriez point manqué; il ne ſeroit point ſi cher, ou du moins ſi mal-

faiſant ; il n'altéreroit point vos ſantés ; car il eſt de l'intérêt du marchand de ſoigner ſcrupuleuſement ſes marchandiſes, & de ne point laiſſer empoiſonner ſes grains & farines ; ſon intérêt s'y trouveroit abſorbé, & la concurrence l'en écartera toujours : je dis la concurrence, meſſieurs ; vous n'ignorez point que c'eſt le principal mobile de l'artiſte, du cultivateur & du négociant ; lorſqu'elle n'exiſte plus, peu importe aux monopoleurs qu'ils ſoient les deſtructeurs du genre humain, pourvu que l'or entre ſous leurs clefs, à gros rouleau, c'eſt ce qui les contente. L'on pourroit objecter que la diſette ſe fait ſentir dans des contrées éloignées, & qu'il n'y exiſte point de compagnie : je répondrois que les menées de ces meſſieurs ſont ſans limites, quand ils jouent à coup ſûr ; au ſurplus, vérifiez, meſſieurs, les regiſtres de ces endroits & les nôtres, & vous trouverez que, depuis quatorze ans, le grain a toujours été plus cher dans les provinces occidentales que dans toutes celles qui approviſionnent la capitale, leſquelles ſont toutes terres à blé, d'une grande production.

Que réſulte-t-il de ces infâmes manœuvres, & qu'en réſultera-t-il ? Examinons : ſi les blés n'euſſent point été enlevés avec cette incroyable rapidité, les émeutes auroient-elles eu lieu ? meſſieurs les intendans auroient-ils fait faire des perquiſitions qui ont donné l'alarme & empêché la circulation des grains, en déſobéiſſant aux ordres du roi, comme ils ont fait ? Serions-nous dans le cas de manquer de farine, comme nous ſommes ? Les farines gâtées de la compagnie exiſteroient-elles, comme elles exiſtent ?

Les boulangers aiſés traitent directement avec leurs marchands de farine, par différens motifs; mais le plus grave eſt qu'ils ſont certains que ces marchands les fourniront en bonne qualité, pour conſerver les maiſons où leurs fonds ſont aſſurés, & qu'ils renvoient leur marchandiſe lorſqu'elle eſt ſuſceptible de la moindre faute ; enfin, pour éviter la concurrence d'un confrere, ces meûniers marchands achetent leurs blés ſur les marchés & dans les greniers, pour livrer leur farine, en raiſon de la vente qu'ils ont faite; mais les marchés altérés de grains, les malheureux de la campagne ſans pain, n'ont plus

voulu les laiſſer acheter ; de là les émeutes & les ſéditions : le gouvernement civil & militaire ſont intervenus, l'un pour fournir l'aliment aux malheureux, l'autre pour obvier au déſordre qui ſe commettoit. Je le répete, meſſieurs, cela ne ſeroit point arrivé ainſi, ſi l'accaparement n'eût point eu lieu avant ou après la récolte.

Meſſieurs les intendans ont fait faire des perquiſitions qui ont alarmé les citoyens, de maniere que la circulation a été arrêtée, par la peur qui s'eſt établie dans les villes, ou bourgs à marché ; & chaque endroit garde ſon blé & arrêtent l'émulation de ceux qui les environnent, leſquels ne leur en amenent plus : en faiſant ces perquiſitions dans les arrondiſſemens des ſuſdites villes ou bourgs, ils ont dû inévitablement trouver qu'il n'en exiſtoit pas plus qu'il falloit, pour attendre la récolte ; mais quand l'on penſe que le grain fait de 15 à 35 lieues par terre, de marchés à marchés, comment peut-on établir juſte ces perquiſitions ? Oui, meſſieurs, nous manquons de grains & de farines, & l'on emploiera des blés vieux à pâque. Quelle peut donc être la

cauſe de pareille conduite de la part de MM. les intendans, en contrevenant aux ordres du miniſtre vertueux qui eſt à la tête de cette partie de l'adminiſtration, en déſobéiſſant à l'arrêt du conſeil qui ordonne la circulation des grains & farines de province à province? Et ils ſont impunis!

Prenez, meſſieurs, prenez des informations à d'honnêtes marchands du Soiſſonnois; ils vous diront que, ſi l'on n'avoit point arrêté ce commerce, il ſeroit venu du blé chez eux; prenez des informations des marchands de Chartres, & même de MM. les échevins, ils vous diront que les pays qui approviſionnoient leur ville reſtent dans l'inaction, avec du grain plus qu'il ne leur en faut pour aller à pâques; ce qui fait que Chartres, réputée greniers de la France, ſe trouve forcée d'arrêter la plus belle branche de ſon commerce, par les entraves qu'ils y mettent, en forçant les marchands de farine à expoſer leurs grains une ſeconde fois ſur le marché; ce qui devient très-préjudiciable au prix des grains, attendu qu'ils y mettent plus que la valeur du cours, pour les ravoir, & le voiſin tient bien ſur ce même prix. Les

marchands ne peuvent acheter de blé que ce qu'il en peut tenir dans leurs voitures ; ils ne peuvent point en laiſſer pour le lendemain, de maniere qu'ils n'ont point le quart de grains que demande l'emploi de leurs moulins & point de farine de faite.

Oui, meſſieurs, il ſeroit très-preſſant de veiller à ce qu'il ſoit fait des farines, ou nous en manquerons avant la fin de juillet, juſque peut-être à la fin d'octobre, quoique ayant du blé nouveau.

Les boulangers des campagnes, près Paris, ne ſavent déja plus où en avoir ; on leur en refuſe à la halle ; ce n'eſt point à Verſailles, ni à Saint-Germain qu'ils en trouveront, puiſque ces halles ſont dégarnies.

Il ſeroit à deſirer que la compagnie en eût de faites, & beaucoup, car les moulins de Corbeil ſeront inſuffiſans ; & ſi elle n'en a point, & qu'elle ait du grain au loin, comme chez elle, elle eſt criminelle de mauvaiſe conduite, & par conſéquent puniſſable, parce qu'elle n'ignore point qu'il y a un très-grand nombre de meûniers à qui elle a ôté les moyens de travailler pour leur compte, qui aujourd'hui travailleroient,

n'importe pour qui, pourvu qu'il euſſent de l'ouvrage pour leur nourriture; ces malheureux ſont bien loin de nous aider, dans ce fâcheux moment, comme ils nous ont aidés cet hiver, puiſqu'ils ſont ſans grains, obligés de vendre leurs chevaux & leurs voitures, &, pour ainſi dire, abandonner leur état.

La plus grande partie des farines des compagnies ſont connues pour être de mauvaiſe qualité, & elles doivent l'être; en voici la raiſon. Lorſque les facteurs, commis, ou autres prépoſés font des levées de blé, il leur faut des dépôts; mais leurs dépôts deviennent inſuffiſans pour contenir les prodigieuſes quantités de grains qu'ils achetent; mais ils paſſent facilement là-deſſus, étant aſſurés d'un gain, pour ainſi dire, doublé; ayant ſoin d'écarter la concurrence par leurs menées, ils en mettent ſix cents ſetiers où il ne devroit y en avoir que cinquante; ce qui fait que ce blé, qui eſt amoncelé, point aéré, & ſans main d'œuvre, ſe gâte & s'empoiſonne, avant d'être converti en farine, & ils en font à-peu-près de même des farines.

Ah ! meſſieurs, quelle deſtruction ! Douze cents boulangers ſe tromperoient-ils à la fois contre leurs intérêts ? Cette remarque eſt judicieuſe. Que l'on expoſe à la halle de la farine de compagnie, à côté de celle des marchands, vous verrez celle-ci s'enlever à deux & trois livres par ſac plus cher que l'autre, quoiqu'elle ſoit auſſi blanche. Que de réflexions ! Que l'on mette ces deux ſortes de farine dans un dépôt, vous verrez laquelle ſera corrompue la premiere, principalement dans la fermentation du blé, ce qui prouve réellement un vice dans leurs farines.

Tranchez, meſſieurs, anéantiſſez une compagnie ſi préjudiciable à la manne du pauvre ; tranchez, anéantiſſez toutes celles qui exiſtent. Les maux qu'elles cauſent à la nation ne peuvent point être comparés au peu de bien qu'elles font à une poignée d'hommes, en dépouillant plus d'un million de citoyens de leurs états.

Des magaſins dans chaque généralité, au compte de la nation, ne préviendroient-ils point ces monopoles, en prévenant les diſettes ? ne donneroient-ils pas une connoiſſance ſûre des grains que nous pourrions ex-

737

porter ? C'eſt ce que prend la liberté de ſoumettre à vos lumieres un citoyen qui ne reſpire que le bonheur de ſes freres, qui ne ſait pas bien dire, mais qui dit vrai, ſelon ſa connoiſſance, & ſuivant le rapport de la plus grande partie des boulangers de la capitale, ainſi que des meûniers de différentes provinces ; ce qui lui fait eſpérer, meſſieurs, que votre amour pour vos concitoyens vous portera à y donner une très-ſérieuſe attention, afin de prendre cet important objet en conſidération.